

QUELQUES PIERRES DE BORNAGE DE LA RÉGION DE CASTRIES (HÉRAULT),
COMMANDERIE TEMPLIÈRE DE SAINT-MICHEL-DE-BANNIÈRES

par Olivier FLANDRE * et Christian GAZAY **

La Commanderie Templière de St-Michel-de-Bannières dresse ses ruines entre les communes de Vendargues, Teyran et Castries (1). Ces ruines forment un ensemble de type défensif important. Elles sont entourées par un vaste domaine qui appartenait au Commandeur de la Milice du Temple de Montpellier. La commanderie et le domaine de Bannières ont été dévolus à l'Ordre de Malte après la dissolution de l'Ordre du Temple. Le domaine primitif est très étendu entre Vendargues au sud, St Jean l'Arboussier au nord et Teyran à l'ouest. A la périphérie du domaine, nous avons relevé la présence d'une série de pierres plantées du type pierres de bornage bien conservées qui présentent des différences très caractéristiques.

A distance de l'abbaye elle-même on peut observer la présence d'une série de pierres plantées bien alignées mais ne portant aucune marque significative. Elles sont visibles au nord-est du domaine de Bannières. Dans la garrigue, entre Teyran et Vendargues, se trouve une série de bornes plus travaillées. A leur sommet, sur la surface plane on observe la présence d'une encoche de visée qui permet de voir la borne suivante et les ruines de l'abbaye. Sur cette surface plane on trouve également des marques gravées dans la pierre dont l'interprétation est difficile. Ces pierres sont proches des ruines et se trouvent à l'ouest du côté de la commune de Teyran.

A proximité de l'abbaye nous avons relevé la présence de trois pierres de tailles différentes marquées de la croix templière (ou croix de Malte) (Fig. 1). Ces pierres marquées sont adossées à une pierre plus volumineuse ne portant aucun signe. Une seule (Fig. 1) fait exception, elle est située en bordure du chemin conduisant aux ruines. Nous pensons qu'elle a été déplacée pour marquer l'entrée d'un chemin privé conduisant à un mas proche.

Ces pierres sont incontestablement des pierres de bornage qui limitaient le domaine de la Commanderie. Il conviendrait de les protéger car, à notre connaissance, elles n'ont fait l'objet d'aucun travail particulier et n'ont jamais été décrites.

(*) — 18, rue Puits des Esquilles, 34000 Montpellier.

(**) — 57, Le Moulin à Vent, 34160 Castries.

1. — Nous connaissons peu de choses sur l'histoire de Saint-Michel-de-Bannières. Voici la notice du *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, d'E. Thomas (Paris, 1865, p. 12) : « Bannières, ferme, commune de Castries. *Mansus de Bego-neiras*, 1123 (cartulaire de Gellone, 186 v^o) [cette référence ne concerne pas, en fait, Bannières], *De Banneriis*, 1177 (charte du fonds de Saint-Jean-de-Jérusalem), *S. Michael de Baneyras*, *S. Michael de Bagneriis*, 1211, 1273 (charte du fonds de Saint-Jean-de-Jérusalem) ; commanderie (carte du diocèse de Montpellier et de Cassini) ».

Nous devons de plus amples renseignements à E. Bonnet (Les maisons de l'ordre du Temple dans le Languedoc méditerranéen, *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie*, (Nîmes), 7, 1934, p. 513-525 et 9, 1935, p. 158-178) qui rappelle que la commanderie de Montpellier était une des maisons les plus importantes de l'Ordre du Temple dans le Midi de la France. De la commanderie de Montpellier dépendaient les maisons de Lunel, de Vauguières, de Castries, de *Bannières*, de La Bruyère, de Launac et du Mas Neuf. Et E. Bonnet précise (p. 162) : « Nous savons peu de choses sur la maison de Castries ainsi que sur la grange de *Bannières* qui en était voisine. L'existence de ces établissements du Temple ne nous est révélée que par les pièces du procès des Templiers emprisonnés au château d'Alès, parmi lesquels se trouvaient Bernard Raimond, précepteur de Castries et Bernard Marquès, précepteur de la grange de *Bannières*. Ils étaient l'un et l'autre, frères servants de la commanderie de Montpellier... Il est question, dans le même procès, d'un personnage, Bernard Alusquier, qui appartenait également à la grange de Bannières, en qualité de bouteiller ».

On sait que, après la suppression de l'ordre des Templiers, la plupart de leurs domaines passèrent entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem selon les décisions du Concile de Vienne du 3 avril 1312.

Les documents concernant *Bannières* et conservés aux Archives départementales de l'Hérault ou aux Archives Municipales de Montpellier ont été signalés par J. Berthelé, *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents*, 3, III-V, 1904, p. 385, note 3.



Fig. 1. — Pierres de bornage de la région de Castris (Hérault).